



Département d'Indre-et-Loire  
**Mairie**  
 Place des Martyrs de la Résistance  
 37110 VILLEDÔMER  
 Tél. 02.47.55.00.04.

Arrêté n° 2024-RH-026

**PORTANT AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT  
 ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> Classe**  
**Mme TOUCHARD Valérie**  
**Grade : Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe**  
**Temps de travail : 16/35<sup>ème</sup>**

Le Maire de Villedômer,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 20/02/2023,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	TOUCHARD VALERIE	01/05/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

**Article 2 :** Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

✍️ Fait à Villedômer, le 30 avril 2024

Le Maire,  
 ✍️ **Chantal GONZALEZ-BOURGÈS**

Le Maire,  
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'intéressé,  
 Le 10/5/24

